

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Date de convocation du conseil municipal : 09 octobre 2020

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Mme Dominique PEYRACHON

Présents : M. Robert CORVAISIER – Mme Anne-Marie BÉAL – M. Franck BLANCHARD – Mme Karine VERCASSON – Mme Dominique PEYRACHON – Mme Sylvie MIRIBEL – M. Jean-Pierre ORIOL – M. Bernard TROUILLER – Mme Florence BACHER – M. Laurent PEREZ – M. Yvan MOUTOT - Mme Sophie ODOUARD.

Membres absents excusés : M. Sébastien LE GRIS – Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD - M. Dominique CARROT

Membres absents ayant donné pouvoir :

- M. Sébastien LE GRIS a donné pouvoir à Mme Anne-Marie BÉAL
- Mme Marie-Frédérique BALLANDRAUD a donné pouvoir à Mme Dominique PEYRACHON
- M. Dominique CARROT a donné pouvoir à M. Yvan MOUTOT

La séance est ouverte à 20h13.

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 août 2020 à l'unanimité des membres présents et représentés.

1 – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

ASSURANCES

- Remboursement arrêt maladie du 1^{er} février 2020 au 07 avril 2020 → titre de 5 304,85 €
- Remboursement arrêt maladie du 1^{er} août 2020 au 7 août 2020 → titre de 657,20 €
- Remboursement temps partiel thérapeutique du 08 juillet 2020 au 31 août 2020 → titre de 2 257,60 €,

URBANISME

- DIA 042.287.20S0005 : vente 8 rue du Dauphiné → **pas de préemption**
- DIA 042.287.20S0006 : vente 4 impasse des Tourterelles → **pas de préemption**

FINANCES

- SARL MAZET TP → Signature d'un devis de 8 427,60 € TTC pour des travaux sur le réseau d'eau potable dans la rue du Dauphiné,
- COMPTE R → Signature d'un devis de 282,36 € TTC pour la fourniture d'une sonde pour la chaufferie communale,
- COMPTE R → Signature d'un devis de 780,00 € TTC pour une formation des agents à la chaufferie,
- JULIEN ET ASSOCIES → signature d'un devis de 660,00 € TTC pour l'implantation de piquets pour permettre de repérer les travaux de voirie – liaison cimetière-lotissement du Dauphiné,
- DECOLUM → Signature d'un devis de 2 290,32 € TTC pour des illuminations de Noël,
- PROINOX → Signature d'un devis de 1 074,00 € TTC pour l'achat d'une armoire réfrigérée pour la cantine scolaire,

2 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de la Mairie concernant la phase n° 3 dont l'estimation s'élève à 20 904,20 € H.T.

Cette troisième phase consiste à continuer la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie et notamment le bureau des secrétaires de Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire pour financer les travaux de rénovation énergétique de la Mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

3 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA MAIRIE : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de la Mairie concernant la phase n°3 dont l'estimation s'élève à 20 904,20 € H.T.

Cette troisième phase consiste à continuer la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie et notamment le bureau des secrétaires de Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les travaux de rénovation énergétique de la Mairie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

4 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du terrain de tennis dont l'estimation s'élève à 58 656,60 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire pour financer les travaux de réfection du terrain de tennis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

5 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection du terrain de tennis dont l'estimation s'élève à 58 656,60 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les travaux de réfection du terrain de tennis,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

6 – TRAVAUX TOITURE ÉGLISE : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise dont l'estimation s'élève à 9 558,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire pour financer les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

7- TRAVAUX TOITURE EGLISE : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise dont l'estimation s'élève à 9 558,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

8 - TRAVAUX TOITURE EGLISE : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets complémentaires au titre du DSIL 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'Eglise dont l'estimation s'élève à 9 558,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de de l'appel à projets complémentaires au titre du DSIL 2020 de la loi de finances rectificative de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets complémentaires pour financer les travaux de réfection de la toiture de l'Eglise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

9 – TRAVAUX TOITURE GYMNASSE : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du gymnase dont l'estimation s'élève à 145 463,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Plan de relance 2020 » auprès du Conseil Départemental de la Loire pour financer les travaux de réfection de la toiture du gymnase,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

10- TRAVAUX TOITURE GYMNASE : demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du gymnase dont l'estimation s'élève à 145 463,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe « Bonus relance 2020-2021 » auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes pour financer les travaux de réfection de la toiture du gymnase,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

11 - TRAVAUX TOITURE GYMNASE : demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets complémentaires au titre du DSIL 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture du gymnase dont l'estimation s'élève à 145 463,00 € H.T.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de déposer un dossier de subvention pour ces travaux dans le cadre de de l'appel à projets complémentaires au titre du DSIL 2020 de la loi de finances rectificative de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 dans le cadre de l'appel à projets complémentaires pour financer les travaux de réfection de la toiture du gymnase,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

12 - TRAVAUX DE VOIRIE 2020 : sélection des entreprises retenues

Monsieur le Maire rapporte l'analyse des offres faite par commission voirie pour les travaux de voirie 2020 de la voie communale de Gimel et l'impasse des Cerisiers.

TRAVAUX DE VOIRIE 2020						
Aménagement de la VC de GIMEL						
	COLAS	EUROVIA	RHONE ALPES TP	EVTP	EIFFAGE ROUTE	SIORAT
Montant H.T	97 801,00 €	83 300,92 €	95 658,20 €	89 409,30 €	98 770,00 €	89 910,00 €
TVA 20%	19 560,20 €	16 460,18 €	19 131,64 €	17 881,86 €	19 754,00 €	17 982,00 €
Montant TTC	117 361,20 €	98 761,10 €	114 789,84 €	107 291,16 €	118 524,00 €	107 892,00 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2020						
Aménagement l'impasse des Cerisiers						
	COLAS	EUROVIA	RHONE ALPES TP	EVTP	EIFFAGE ROUTE	SIORAT
Montant H.T	20 693,00 €	17 018,56 €	19 855,60 €	18 066,90 €	20 228,80 €	19 928,00 €
TVA 20%	4 138,60 €	3 403,71 €	3 971,12 €	3 613,38 €	4 045,76 €	3 985,60 €
Montant TTC	24 831,60 €	20 422,27 €	23 826,72 €	21 680,28 €	24 274,56 €	23 913,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer le marché public de travaux de voirie 2020 de la Voie communale de Gimel à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 83 300,92 € H.T (98 761,10 € TTC)
- **DÉCIDE** d'attribuer le marché public de travaux de voirie 2020 de l'impasse des Cerisiers à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 17 018,56 € H.T (20 422,27 € TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis, à engager les travaux et à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

13 – DÉNEIGEMENT : tarifs 2020-2021

Monsieur le Maire rappelle des tarifs des derniers hivers :

	Tarif de référence 22/10/14	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
Avec lame communale	41	41,2	40,3	39,2	40,8	42,5	43,8
Avec lame & saleuse communale	46	46,3	45,3	44,0	45,8	47,7	49,2
Avec lame du prestataire	46	46,3	45,3	44,0	45,8	47,7	49,2
Avec lame & saleuse du prestataire	57	57,3	56,1	54,5	56,7	59,0	60,8

Et sont calculés de la manière suivante :

$$\text{tarif année } n = \text{tarif } n-1 * (1/2(\text{smic } n/\text{smic } n-1) + 1/2(\text{indice bcma } n/\text{indice bcma } n-1))$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs suivant pour la saison 2020/2021 de déneigement :

	2019/2020	2020/2021
Evolution de l'index de référence	50 % SMIC	+ 1.20 %
	50 % BCMA	+ 1.05 %
Avec lame communale	43,8	44,15
Avec lame & saleuse communale	49,2	49,59
Avec lame du prestataire	49,2	49,59
Avec lame & saleuse du prestataire	60,8	61,29

- **DÉCIDE** que les tarifs soient révisés chaque année au 1^{er} janvier selon la méthode suivante : 50% du tarif de base indexé sur l'évolution du SMIC publiée au 1^{er} juillet de chaque année et 50% du tarif de base indexé sur l'évolution du point BCMA calculé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les factures de déneigement conformément aux tarifs délibérés et à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

14 – RESSOURCES HUMAINES : Assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaire arrive à échéance le 31 décembre 2020. Ce contrat d'assurance permet à la commune de se faire rembourser les salaires de ses agents placés en arrêts (incapacité temporaire par suite de maladie ou d'accident non imputable au service, maternité/adoption/paternité, accidents du travail/maladie imputable au service, maladie ordinaire avec 10 jours fermes de franchises) mais également en cas de décès (remboursement du capital décès versé aux ayants droit, en cas de décès d'un agent survenant en cours d'assurance).

Il concerne les agents CNRACL (titulaires de plus de 28/35^{ème}) et les IRCANTEC (titulaires de moins de 28/35^{ème} et contractuels).

Pour rappel, le contrat SMACL avait été signé avec les taux suivants :

- 5,87 % pour les agents CNRACL comprenant le remboursement des prestations suivantes :
 - Le traitement annuel brut soumis à retenue pour pension (élément de base)
 - La nouvelle bonification indiciaire (élément optionnel)
 - L'indemnité de résidence (élément optionnel)
 - Le supplément familial de traitement (élément optionnel)
 - Les primes mensualisées (élément optionnel)
 - Les charges patronales (élément optionnel)
- 1,49 % pour les agents IRCANTEC comprenant le remboursement des prestations suivantes :
 - Le traitement annuel brut soumis à retenue pour pension (élément de base)
 - Les charges patronales (élément optionnel)

Plusieurs devis ont été demandé pour l'établissement d'un contrat dans les mêmes conditions que notre contrat actuel :

- GROUPAMA
 - CNRACL = 5,22 %
 - IRCANTEC = 1,00 %
- CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE - SOFAXIS (prise en charge de 60 % maximum des charges patronales) → taux garantis pendant toute la durée du contrat
 - CNRACL = 5,89 %
 - IRCANTEC = 1,00 %
- SMACL
 - CNRACL = 6,74 %
 - IRCANTEC = 1,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** de retenir la société d'assurance GROUPAMA concernant ses risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2021 avec les taux suivants :
 - CNRACL : 5,22 %
 - IRCANTEC : 1,00 %
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance et tous documents se rapportant à cette présente délibération.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

15 – EAU ET ASSAINISSEMENT : contrat de maintenance Dioptase

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance avec la société Dioptase est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Il rappelle que ce contrat de maintenance comprend le logiciel SAPHIR permettant de relever les index des compteurs d'eau et le logiciel TOURMALINE qui permet de récupérer les informations du logiciel SAPHIR pour les basculer dans le logiciel de facturation.

Monsieur le Maire fait lecture du contrat de maintenance qui est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 et pourra être renouveler 4 fois à compter du 1^{er} janvier 2021 par tacite reconduction.

Il précise que les prix du contrat de maintenance sont fermes jusqu'au 31 décembre 2021 puis révisable, à chaque date anniversaire, par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation. Les index utilisés sont les index SYNTEC-Informatique.

Pour la période du 1^{er} mai 2020 au 31 décembre 2020, le montant de la prestation s'élèvera à 396,00 € TTC. A compter du 1^{er} janvier 2021, la prestation s'élèvera à 444,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition de contrat de maintenance tel que présentée par la société DIOPTASE,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous autres documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

16 – DIF ÉLUS : conditions d'exercice du droit à la formation du Conseil Municipal

Vu l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par lequel tous les Conseillers Municipaux ont le droit de bénéficier d'une formation adaptée à leurs fonctions,

Vu la nécessité d'organiser et de rationaliser l'utilisation des crédits votés annuellement pour permettre l'exercice par chacun des membres du Conseil Municipal de son droit sans faire de distinction de groupe politique, de majorité ou de minorité ou d'appartenance à une commission spécialisée,

Vu la délibération du vote du budget primitif dans laquelle le Conseil Municipal a déterminé les crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir les modalités du droit à la formation de ses membres dans le respect des dispositions législatives et règlementaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le règlement intérieur pour la formation des élus de la commune de Saint-Sauveur-en-Rue tel que présenté et annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette présente décision.

NOMBRE DE VOTES : 15		
POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0

17 - Informations et questions diverses

URBANISME :

- CU 042.287.20S0008 : LD Les Egrises → 4 terrains pour succession
- CU 042.287.20S0009 : 4 impasse des Tourterelles → vente bâti
- CU 042.287.20S0010 : LD la Ponsonnière → vente 2 terrains

URBANISME (en cours)

- DP 042.287.20S0012 : 4 rue de la Garenne → construction d'1 véranda → **en cours d'instruction**
- DIA 042.287.20S0007 : 42 Rte de bourg Argental → vente bâti+terrain → **commission urbanisme non statuée**
- CU 042.287.20S0011 : 26 rte de Bourg-Argental → vente 1 terrain → **en cours d'instruction**

La séance est levée à 21h08.